



Résidence d'auteur au Mans

L'association La 25^e Heure du Livre, la Ville du Mans, la D.R.A.C des Pays de la Loire lancent un appel à candidature pour la mise en place d'une résidence d'auteur. Elle est co-organisée par le service Culture de la Ville du Mans qui est aussi engagé dans le développement des animations et médiations liées à la lecture publique - découverte de la littérature contemporaine, promotions de la lecture et de l'écriture –

Cette résidence est soutenue par la DRAC des Pays de la Loire dans le cadre des dispositifs d'aide à la création littéraire

Dans un objectif de démocratisation culturelle, elle favorise également la rencontre entre des personnes éloignées de l'écrit et des auteurs, notamment dans les quartiers inscrits dans le dispositif Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et dans le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle : Bords de l'Huisne/Sablons, Ronceray/Glonnières/Vauguyon, Bellevue, Épine,
Grâce à des formes de médiation variées, elle contribue à développer auprès de publics différents le goût des mots, de l'écriture, de la recherche, de l'écoute et de la lecture.

La résidence permet aussi de fédérer les différents acteurs culturels, éducatifs et sociaux d'un quartier ou d'un établissement autour d'un parcours. Ce projet commun aide au développement du lectorat, fait connaître ou redécouvrir les différentes structures culturelles et artistiques associées.

Structure organisatrice : association La 25^e Heure du Livre

Partenaires : Ville du Mans, Ministère de la Culture DRAC Pays de la Loire.

Année de création : 2015

Appel à candidature : vendredi 26 avril 2019

Cadre général de la résidence

Durée du séjour : trois mois répartis sur l'année scolaire 2019/2020

Sessions : dans la limite de 3 sessions.

dates 1^{ère} session : du 1^{er} octobre au 15 octobre, présence indispensable au salon du livre La 25e Heure (11/12/13 octobre) soit 2 semaines

dates 2^{ème} session : du 13 janvier au 15 février, soit 5 semaines

dates 3^{ème} session : du 9 mars au 11 avril, soit 5 semaines

Des modifications à convenir avec l'auteur peuvent être apportées à ce calendrier.

Date limite de dépôt de dossier : mercredi 26 juin 2019

Nombre de bénéficiaire : un

Genre littéraire en langue française : nouvelle, bande dessinée, poésie, théâtre.

Public : tout public, les apprenants en langue française seront aussi concernés.

Rencontres/Production

1. Temps de création personnelle

Dans un objectif de soutien à la création contemporaine, la résidence offrira à l'auteur le temps et la liberté de poursuivre en toute tranquillité son travail de création en cours.

Une restitution du travail d'écriture personnelle pourra être demandée à l'auteur en cours ou en fin de résidence selon des modalités à déterminer conjointement.

2. Temps de création lié au thème **Rêves et chimères**

Les partenaires, service Culture de la Ville du Mans, l'association La 25^e Heure du Livre, la D.R.A.C. passent commande à l'auteur en résidence de textes, sous la forme d'une ou deux nouvelles ou bandes dessinées ou sélections de poèmes ou formes théâtrales sur le thème imposé.

Le format de cette commande sera précisé après échange avec l'auteur choisi.

Un suivi du travail de création en cours et une présentation finale ouverte à un large public seront demandés à l'auteur.

Cette restitution publique en fin de résidence sera proposée à l'écrivain selon une forme et un calendrier à définir.

Les nouvelles, bandes dessinées, formes théâtrales ou poésies écrites lors des différentes résidences seront susceptibles de faire l'objet d'une publication sur support numérique ou papier dans le cadre d'un partenariat entre les porteurs du projet et un éditeur professionnel.

3. Médiation culturelle

L'auteur consacra au maximum 30% de son temps au projet culturel qui aura été défini avec l'association La 25^e Heure du Livre, le service Culture et les autres partenaires locaux envisagés - Réseau des médiathèques du Mans, Maison d'arrêt, Maisons de retraite, Inspection académique, conseillers pédagogiques des écoles primaires, documentalistes des collèges, Cité du cirque, référents des structures culturelles travaillant en direction des personnes ou publics empêchés.

Ces temps de médiation culturelle ont pour objectif de permettre à un public diversifié de découvrir la richesse de la création littéraire contemporaine, de donner le goût de l'écriture, de l'écoute et de la lecture aux publics qui en sont les plus éloignés, de fédérer différents acteurs autour d'un projet commun afin d'inscrire cette démarche artistique dans le territoire.

Ce projet culturel sera élaboré avec son accord et dans le respect de sa démarche artistique et de sa personnalité. Il pourrait se décliner selon plusieurs formes d'actions, en fonction des publics, des objectifs et des partenaires en intégrant prioritairement les QPV.

- Lancement de la Résidence, début octobre à l'occasion du festival Faites lire !
- ateliers d'écriture, de lecture
- participation à la Nuit de la lecture organisée par la Médiathèque Aragon
- restitution de l'ensemble des travaux produits durant la résidence
- libre inscription de l'auteur dans des manifestations déjà programmées dans la ville par le service Culture et ses partenaires.

Les productions pourront aussi être éditées sur un blog dédié :

- journal de résidence de l'auteur s'il en accepte le principe
- publication des textes produits en atelier d'écriture (si principe atelier retenu)

Conditions d'accès

Les auteurs résidant en France métropolitaine ayant déjà publié au moins un ouvrage en langue française depuis moins de cinq ans, à compte d'éditeur et qui portent un projet de création peuvent faire acte de candidature.

Le dossier de candidature comprendra

-un CV,
-une bibliographie,
-une lettre présentant son parcours d'auteur, ses motivations d'écriture au moment de la résidence (travail d'écriture en cours ou en projet, par exemple), ses motivations pour la résidence (sur texte de commande, sur projet de médiation)

Les candidatures seront examinées par le comité de pilotage réuni par l'association La 25^e Heure du Livre, le service Culture de la Ville du Mans, la D.R.A.C. et composé de personnes expertes.

Une première sélection de candidatures donnera lieu à des entretiens individuels prévus fin juin et première semaine de juillet

À l'issue de ces entretiens, un auteur sera sélectionné et contacté directement pour établir son inscription définitive.

Lorsque la candidature sera acceptée, une convention d'accueil en résidence sera alors signée entre l'auteur résident, l'association La 25^e Heure du Livre et la Ville du Mans.

Allocation

Pour le soutenir dans sa démarche de création, l'association La 25^e Heure versera à l'écrivain en résidence une allocation de 5 796 € brut (soit 4 800 € net) pour la résidence complète, somme versée en droits d'auteur et répartie selon les sessions.

Autres participations

La Ville du Mans mettra à disposition un logement, prendra en charge les voyages allers/retours de l'auteur depuis son lieu de résidence habituel jusqu'au Mans, en fonction du nombre de sessions.

Un abonnement aux transports en commun, bus et tramway lui sera offert.

L'auteur aura notamment à sa charge directe les déplacements locaux personnels, la nourriture, les consommables, le téléphone et la papeterie.

Ordinateur et véhicule ne lui seront pas fournis.

Les dossiers (une version papier et une version numérique aux deux adresses mail mentionnées ci-dessous) sont à adresser à

Association « La 25^e Heure du Livre »
Résidence d'auteur
5 rue des Jacobins
72000 Le Mans.

Service Action et Développement Culturels
Résidence d'auteur
Mairie du Mans CS 40010
72039 Le Mans cedex 09

Contacts Association La 25^e Heure
02 43 24 09 68
camille@la25heuredulivre.fr

Contact : Service Culture Mairie du Mans
02 43 47 38 60
clara.herin@lemans.fr